

La psychothérapie n'est plus une profession mais un acte spécialisé

SANTÉ ♦

La Chambre a adopté jeudi soir le projet de loi sur les professions de soins de santé qui limitera à l'avenir la psychothérapie à un type de traitement spécialisé. Il est réservé, dans un 1^{er} temps, aux psychologues cliniciens, aux orthopédagogues cliniciens et aux médecins ayant suivi une formation complémentaire. « Nous pouvons ainsi garantir la sécurité et la qualité de la psychothérapie et des contrôles au patient », avait argumenté la

ministre de la Santé. « En cas de problèmes, non seulement la justice mais aussi l'inspection de santé pourra intervenir. Un service de garde doit être organisé pour les patients en crise. Chaque praticien est soumis à la loi relative aux droits du patient. »

La majorité a soutenu le projet de Maggie De Block alors que le cdH, le PP et les écologistes se sont abstenus, sauf 2 élus de Groen qui ont voté contre. Le PS, le spa, le PTB et DéFI ont voté contre.